



Prime de precarite aurais je le droit

Par **david1979**, le **26/03/2013 à 18:30**

bonjour

je me posait la question je suis en cdd depuis le 20 septembre et j ai eu un cdd jusqu au 10 janvier et mon employeur ma refait un cdd jusq au 26 avril.Je ne compte pas accepter un autre cdd ou un cdi auraisje le droit a la prime de precarite et au chomage ?merci d avance?

Par **moisse**, le **26/03/2013 à 18:54**

Bonjour,

La prime de précarité sur le contrat échu au 10/01 est acquise. Celle au 26/04 ne le sera pas en cas de refus d'un CDI proposé par l'employeur.

L'éligibilité au chômage est acquise fonction du temps de travail précédent la fin du CDD.

A voir sur le site de Pole-emploi, mais je crois que les droits sont bien acquis.

Par **david1979**, le **26/03/2013 à 19:00**

et comme c est une entreprise adapte aurais je le droit

Par **david1979**, le **26/03/2013 à 19:00**

et si il me propose un audre cdd